



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 61158

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset rappelle à M le ministre de l'économie et des finances, que récemment, il a confirmé que l'évolution des recettes fiscales en France n'était pas bonne. Il lui demande ce qu'il compte faire pour inverser ce processus, principalement en ce qui concerne les impôts sur les sociétés et la TVA.

Texte de la réponse

Reponse. - La dégradation du niveau des recettes fiscales par rapport aux prévisions résulte principalement du ralentissement de la conjoncture économique dans le courant de l'année 1991. Cela vaut particulièrement pour l'impôt sur les sociétés pour lequel le solde acquitté en 1992 correspond aux bénéfices réalisés l'année dernière. S'agissant de la taxe sur la valeur ajoutée, une amélioration récente de tendance est perceptible, alors même que les pouvoirs publics ont consenti récemment un effort important en anticipant la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée sur certains produits. Cette mesure, destinée à adapter les taux français aux normes européennes, conduit à une baisse des recettes de 1993 à hauteur de 4,3 milliards de francs. Toutefois, afin de soutenir l'activité économique, le Gouvernement ne souhaite pas compenser les diverses pertes de recettes par la majoration des impôts existants ou par la création de nouveaux impôts. La maîtrise des dépenses du budget général permet en outre au Gouvernement de ne pas infléchir sa politique fiscale, qui a consisté à atténuer sensiblement, depuis 1988, le poids des charges supportées par les entreprises. Il en est ainsi, notamment, de l'impôt sur les sociétés, dont le taux a été réduit, progressivement, de 42 p 100 à 34 p 100 et de la taxe professionnelle, dont le plafonnement a été ramené de 5 p 100 à 3,5 p 100 de la valeur ajoutée produite par l'entreprise. Cette politique d'allègement des charges fiscales ne peut que contribuer à une amélioration de l'activité économique, seule à même de permettre une amélioration durable du niveau des recettes fiscales. Elle devrait être poursuivie dans le cadre du projet de loi de finances pour 1993, notamment par la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 33,33 p 100.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61158

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1992, page 3895